

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 6-112-1906 chargeant M. Vennat, sous-chef bureau de 1re classe des Secrétariats généraux, des fonctions de Secrétaire général.

n° 6-112-1906

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

25 février 1906

Numéro JO

n° 112 du 01/03/1906

Date du numéro

1 mars 1906

### VISAS

Le Gouverneur de la Cote Française de Somalis et Dépendances. Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique dau 18 septembre 18 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**le décret du 23 décembre 1897 sur la solde et les necessaires de solde

**Vu**la décision du 25 février 1906 accordant une réquisition de passage à M. Antonelt hef de bureau de deuxième classe des Secrétariats Généraux, secrétaire général par intérim de la Côte Française des Somalis, appelé à continuer ses services dans une autre Colonie:

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

M. Vennat, Sous-chef de Bureaux de 1re classe des Secrétariats Généraux, est chargé des fonctions de Secrétaire général. par intérim, en remplacement de M. Antonotti, Chef de Bureau de 2e classe, Secrétaire Général, par intérim. appelé à continuer ses services dans une autre colonie.

#### Art.2

Il aura droit en cette qualité aux indemnités prévues par les décrets et règlements.

#### Art.3

La présente décision, qui aura son effet à compter du 26 février 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Signé : ORMIERES.**